



Conseil municipal du 11 mai 2015 | Délibération n°58

Intervention de Matthieu THEURIER au nom du groupe écologiste

L'AVENIR DES PRAIRIES SERA VERT

Les écologistes sont particulièrement attachés aux prairies Saint-Martin. Zone semi-naturelle au cœur de la Ville, poumon vert, maillon essentiel d'une grande trame verte de la forêt de Rennes à la Prévalaye, les prairies sont un lieu magique, préservé et doté d'un patrimoine naturel et humain particulier. Trop peu connues des rennais, trop peu accessibles, elles méritent un aménagement qui permette une meilleure mise en valeur et une meilleure appropriation par les habitant-e-s. C'est pourquoi les écologistes sont évidemment favorables à un aménagement des prairies Saint-Martin qui préserve toutes les qualités de ce site.

Nous n'oublions pas qu'à la fin des années 70, à l'époque où la volonté était d'adapter la ville à la voiture, les habitants des prairies et du quartier Saint-Martin, soutenus par les premiers écologistes, s'étaient mobilisés avec succès pour préserver les prairies Saint-Martin d'un projet de quatre voies. Mobilisation qui avait amené à l'époque la municipalité à y mettre fin.

C'est cette mobilisation des habitant-e-s qui a permis de préserver ces lieux. C'est cette mobilisation qui nous permet aujourd'hui d'affirmer fièrement les prairies Saint-Martin comme l'un des plus grands atouts environnemental, paysager et patrimonial de notre ville.

Il nous faut remercier et saluer l'engagement de celles et ceux qui à l'époque s'étaient battus pour les générations futures.

Aujourd'hui, plus question d'une quatre-voies. L'avenir des prairies sera vert. On ne peut que souligner le chemin parcouru.

Il est important ici de revenir un peu sur l'histoire récente. Lors du précédent mandat les premières grandes lignes du projet d'aménagement ont été mal reçues par les habitants. Le projet traduisait une certaine conception de la nature. Celui d'une nature qu'il fallait maîtriser et aménager. Un projet qui ne tenait que trop peu compte des réalités humaines, patrimoniales et naturelles du site. Une expropriation des jardins familiaux injustifiée au regard des délais du projet d'aménagement. Une concertation souvent mal menée et mal vécue. Là aussi, c'est l'action des habitants qui a permis une remise à plat du projet. Les ateliers qui se sont déroulés en 2012 et 2013 ont permis des améliorations concrètes : aménagement moins lourds plus

respectueux de la réalité du site, maintien des principaux éléments de patrimoine, création de jardins collectifs, création de liaisons douces, plus forte végétalisation des berges et plus grande place de l'eau... Là aussi il faut remercier l'engagement concret des habitants. Il faut aussi rappeler que c'est encore une fois le dialogue et la co-construction qui permettent de penser un aménagement cohérent, de qualité et plus respectueux de l'histoire du site et de ses habitants.

Sur le fond, le programme d'aménagement des prairies permettra, c'est certain, une amélioration de la qualité biologique et naturelle du site ; une plus grande place aux déplacements vélos et piétons, porteuse du pari d'une vie possible sans voiture ni parking. Une appropriation apaisée et agréable des prairies par l'ensemble des Rennaises et des Rennais sera ainsi permise. En lien avec la coulée verte de Patton, le parc des Tanneurs et les berges de l'Ille, les prairies seront bien un maillon essentiel d'une coulée verte que nous souhaitons voir inonder notre ville.

D'ailleurs, on ne peut envisager l'aménagement des prairies sans penser déjà celui des berges de l'Ille jusqu'à la place de Bretagne. Si les prairies ont pu échapper à la construction d'une quatre voies, ce n'est pas le cas des berges de l'Ille qui sont bordées aujourd'hui de deux grands boulevards urbains. La volonté des écologistes c'est que demain elles deviennent à leur tour un espace de respiration, rendu à la nature, aux déplacements actifs et aux Rennais-e-s.

Au vu de l'explosion des coûts du projet, liée essentiellement aux coûts de dépollution, il nous faudra envisager de réduire la voilure sur un certain nombre de petits aménagements afin de réaliser des économies mais aussi de mieux adapter encore le projet à la réalité du site. Nous serons soucieux de préserver ce budget contre le risques d'une inflation.

L'implication des habitants a permis d'infléchir le projet initial. Il est un sujet qui est resté une source de débat importante : le maintien ou non des maisons en bord de canal. Sur ce point les résultats de la consultation des habitants sont clairs, il faut préserver au maximum les maisons en bord de canal. Les résultats de la consultation des habitants demandait, je cite : « la préservation de la longère du "Bon Accueil" ». Ce sera chose faite puisqu'elle sera dédiée à un espace pédagogique et de restauration. Il était aussi spécifié, je cite toujours, que n'aurait lieu : « aucune expropriation sur le bord du canal ». On peut considérer que cet engagement est contradictoire avec la nature du projet d'aménagement des prairies et n'aurait pas dû être pris. On peut aussi considérer que l'extension de la DUP que nous devons voter aujourd'hui n'engage pas automatiquement des expropriations. Quel que soit le point de vue que l'on peut avoir sur la nécessité ou non d'une modification du périmètre de la DUP, les faits sont là : un engagement a été pris auprès des habitants et la modification du périmètre de la DUP afin d'intégrer toutes les maisons en bord de canal le met à mal.

Après plusieurs années de débat autour d'un projet qui n'a cessé d'évoluer, on ne peut que comprendre la lassitude des habitant-e-s des prairies. On ne peut aussi que comprendre leur grande surprise lorsqu'ils ont été convoqués il y a quelques semaines à la mairie afin que leur soit annoncé qu'ils devraient finalement déménager. On peut justifier l'extension de la DUP par la nécessaire cohérence du projet de futur parc des prairies Saint-Martin. Par contre, pour les écologistes, il est clair que la forme, c'est-à-dire la prise en compte de la vie et l'avenir des habitant-e-s du site, n'a pour l'instant pas été à la hauteur des enjeux. Nous devons en tirer toutes les conclusions pour que ce projet d'aménagement se fasse dans le plus grand respect de tous les habitant-e-s. C'est aussi un engagement que nous avons pris en matière de démocratie locale et en initiant la Fabrique Citoyenne.

Ainsi, toute l'énergie des élus écologistes sera concentrée pour que les 22 personnes qui vivent au nord du "Bon Accueil" soient considérées avec le plus grand respect. Le vote positif du groupe écologiste pour l'extension de la DUP est conditionné par cela. Nous avons demandé que les discussions avec les habitant-e-s se fassent sans urgence et que tout le temps de la DUP puisse être utilisé afin de permettre à celles et ceux qui le souhaiteraient de rester le plus longtemps possible dans leur maison, nous avons demandé que la désignation d'un médiateur puisse être envisagée pour garantir leurs droits et faciliter un dialogue serein, nous souhaitons que certaines maisons soient conservées même si elles n'auront plus d'usage d'habitation, nous réaffirmons notre volonté qu'en plus des jardins collectifs, des jardins familiaux soient ouverts. Sur toutes ces demandes nous avons trouvé Mme La Maire, M. le Premier adjoint, des terrains d'entente.

La majorité du groupe écologiste votera donc l'extension de la DUP. Nous serons dans le même temps à la disposition des habitants pour s'assurer qu'ils puissent faire valoir tous leurs droits. Pour que le dialogue avec eux soit à la hauteur des ambitions que nous avons pour les prairies Saint-Martin. A la hauteur de l'ambition d'une ville plus douce, démocratique et solidaire que nous avons pour Rennes.